

Date de la convocation	2 juin 2025
Membres en exercice	183
Présents	64
Représentés	53

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

n°D20250612 - 06b

Objet : Transfert complémentaire de compétences de la commune de Grenade sur Garonne au Syndicat Mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que la commune de Grenade sur Garonne est membre de Réseau31 pour les compétences suivantes :

- A. Eau potable :
 - A.1 Production d’eau potable
 - A.2 Transport et stockage d’eau potable
 - A.3 Distribution d’eau potable
- B. Assainissement Collectif :
 - B.1 : Collecte des Eaux Usées
 - B.2 : Transport des Eaux Usées
 - B.3 : Traitement des eaux usées
- C. Assainissement Non Collectif
- D. Eaux pluviales et ruissellement : D1.1 : Eaux pluviales

Considérant que le Conseil Municipal a, par délibération du 28 janvier 2025 décidé de transférer en complément à Réseau31 la compétence suivante :

- D. Eaux pluviales et ruissellement : D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l’érosion des sols

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 de nos statuts, le transfert complémentaire de compétences ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral et prend effet, conformément à l'article 7.3 de ces mêmes statuts, à la date fixée par l'organe délibérant de Réseau31 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d’approuver, pour la commune de Grenade sur Garonne, le transfert complémentaire de la compétence :

- D. Eaux pluviales et ruissellement : D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l’érosion des sols

Article 2 : de fixer la date de ce transfert au 1^{er} juillet 2025 ;

Article 3 : d’approuver la modification statutaire induite par ce transfert.

Résultat du vote	Pour	117	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président





Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SMEA31 - SERVICE MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CS_20250612_06B
Objet :	TRANSFERT DE COMPETENCES GRENADE SUR GARONNE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	031-200023596-20250612-CS_20250612_06B-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200023596-20250612-CS_20250612_06B-DE-1-1_0.xml	text/xml	876 o
Document principal (Délibération) Nom original : D20250612 - 06b Transfert competences Grenade sur Garonne D1.2.pdf Nom métier : 99_DE-031-200023596-20250612-CS_20250612_06B-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	275.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 juin 2025 à 17h04min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 juin 2025 à 17h04min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 juin 2025 à 17h04min44s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	16 juin 2025 à 17h04min57s	Reçu par le MI le 2025-06-16